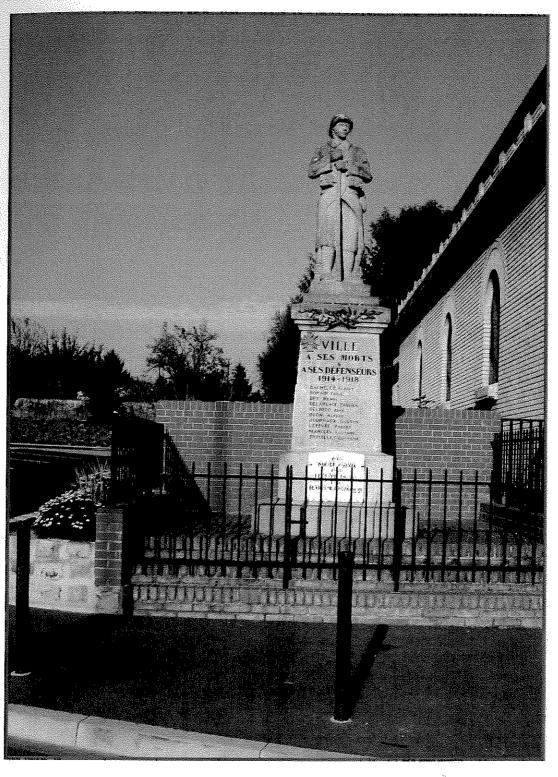
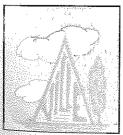
VILL INFOS





 N° 62 4ème trimestre 2009

La mairie vous informe

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1993 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. Se faire recenser est obligatoire. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et au permis de conduire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues en mairie à partir du mois de septembre et jusqu'au 31 décembre. Se munir de sa carte d'identité et de son ancienne carte.

Les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 1er mars 2010 sont en principe inscrits d'office. Ils recevront un avis confirmant leur inscription.

Si vous venez d'arriver à Ville, sachez que votre inscription sur les listes électorales de la commune ne se fera pas automatiquement. Vous devez en faire la demande à la mairie.

LA SAISON DES BETTERAVES

Le ramassage des betteraves a déjà commencé. Nous demandons aux habitants des rues concernées par le passage des camions, de garer leurs voitures à l'intérieur des propriétés afin d'éviter tout incident. Comme chaque année, nous vous demandons également de la patience et de l'indulgence.

BIENTÔT L'HIVER!

La période hivernale s'annonce : n'oubliez pas de faire vérifier vos appareils de chauffage et de faire ramoner vos cheminées.

En cas de neige ou de verglas, vous devez dégager la partie du trottoir ou de la chaussée qui se trouve devant votre propriété en répandant du sable ou du sel de déneigement.

Evitez les écoulement d'eau, vous seriez responsable en cas d'accident.

GARE AU STATIONNEMENT

On n'a pas toujours le temps de rentrer sa voiture chez soi, surtout le midi, quand il faut retourner travailler. Cependant, nous vous demandons de stationner d'un même côté de la chaussée afin d'éviter les « slaloms » des autres voitures qui passent dans votre rue. Alignez-vous sur les véhicules déjà garés ou mettez-vous d'accord avec les riverains : ça ne coûte rien et cela permettra d'améliorer le confort et la sécurité des autres usagers de la route.

LA GRIPPE ...

Cette fameuse grippe, tout le monde en parle et à force, on risque de ne pas la prendre au sérieux. Respectez néanmoins les règles de base : on se lave les mains avant et après le repas, en rentrant chez soi après l'école, le travail, les courses ou toute autre sortie. Au moindre symptôme, n'hésitez pas à consulter votre médecin et évitez les embrassades. Un salut amical de la main avec un sourire est préférable à un petit bisou avec des microbes.

ETAT CIVIL

Naissances

Mathilde CRESSON, le 3 mai Mylène LAVOINE--DELAVIERRE, le 26 août Corentin PERNETTE, le 18 septembre

Mariage

Sébastien TROUILLET et Pascaline JULLION, le 12 septembre

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUILLET 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Brunel - Bonenfant - Delenclos - Loir - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. Talon, procuration à M. Loir - M. Cresson, procuration à M. Valck - M. Lejop, procuration à M. Barbillon - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 5 juin 2009 adopté.

Marché des travaux d'aménagement d'accès handicapés à l'église et à la mairie

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission d'appels d'offres réunie le 10 juillet 2009 a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement d'accès handicapés à l'église et à la mairie. Après analyse des offres, la commission, réunie le 20 juillet 2009 à 17h30, a proposé de choisir l'entreprise Degauchy de Cannectancourt qui s'avère être la moins disante avec un montant de 20160.66 € HT (24112.15 € TTC) et qui répond le mieux au critère de délai d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide d'allouer le marché à l'entreprise Degauchy pour un montant de 20 160.66 € HT.
- Autorise le maire à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces travaux.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci dessous :

- 59.24 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 24 et 25 mai 2008.
- 26.40 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 2 et 3 mai, il s'élève à 2009.
- 73.71 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 9 et 10 mai 2009.
- 70.40 € correspondant au remboursement de dégradations à la salle polyvalente lors de la location des 23 et 24 mai 2009.

11 Chèques de remboursement du prix des places avancé par la mairie pour le spectacle « le petit bal perdu » le 13 mai 2009 au théâtre Jean Legendre selon la convention passée avec cet organisme.

Remboursement de caution

Monsieur le maire expose au conseil municipal que lors de la location de la salle des 24 et 25 mai 2008, le chèque de caution avait été encaissé par défaut de paiement des dégradations constatées. Cette facture ayant été réglée, le conseil municipal à l'unanimité décide de reverser la caution à l'intéressée.

Décisions modificatives de crédits

COMPTES DEPENSES

COMPTE	NATURE	MONTANT
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COU- RANTE	1730.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2140.00
022	DEPENSES IMPREVUES	-2777.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE- MENT	1047.00

COMPTES RECETTES

СОМРТЕ	NATURE	MON- TANT
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1093.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONC- TIONNEMENT	1047.00

Prévision de travaux 2010/2011

Des devis ont été demandés pour la réfection de la RD 594 ainsi que pour la rue du moulin du Chapitre.

Pour la RD 594, le montant revenant à la commune est estimé à 355 000 €. Le Conseil Général n'a pas encore pris la décision en ce qui concerne le tapis d'enrobé. La subvention ne sera demandée que lorsque cette décision sera prise.

Pour la rue du moulin du chapitre, le devis n'est pas encore arrivé. D'après le cabinet d'études missionné par le Conseil Général, il pourrait s'agir d'un montant de travaux d'environ 450 000 €. Ces travaux seraient réalisés en deux tranches.

Travaux en cours

La partie du trottoir à l'entrée du chemin des usages devrait être réalisée dans le courant de l'année.





RESULTATS DU CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Ville a reçu le 3ème prix, dans sa catégorie, du concours des villages fleuris de la Communauté de Communes du pays Noyonnais, derrière Guiscard et Genvry.

Une belle récompense pour nos employés communaux!

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson-Bonenfant - Delenclos - Loir - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M. Brunel, procuration à M. Trouillet M. Lejop, procuration à Mme Avot - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 20 juillet 2009 adopté.

<u>Demandes de subventions pour l'année 2010</u> Mini-stade à la Folle Emprise

Montant prévu Travaux et matériel : 40 886.84 €
Financement : Conseil Général (50%) 20 443.00 €
Conseil Régional (15%) 6 733.00 €
Budget Commune 2010 17 710.84 €

Remplacement de la chaudière à la mairie et à l'école

Montant prévu des travaux HT : 11 489.10 €
Financement : Conseil Général (50%) 5 744.55 €
Budget commune 2010 5 744.55 €

Attribution de subvention

Une subvention de 800 € est attribuée à l'association « Les Gais Ville à Joie » pour l'organisation du repas fêtant les trente ans du club qui a eu lieu le 17 septembre 2009. La somme sera inscrite à l'article 6574 du budget de l'exercice 2009.

Remboursement acompte location de salle

La somme de 150 € concernant un acompte versé pour la location de la salle polyvalente sera remboursée au locataire, la réservation ayant été annulée pour raisons de santé.

Décisions modificatives de crédits

COMPTES DEPENSES COMPTE NATURE MONTANT 6574 SUBVENTIONS + 800 € 658 CHARGES DIVERSES DE GESTION + 150 € COURANTE 022 DEPENSES IMPREVUES - 950 €

Convention S.P.A.

Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant à la convention avec la S.P.A. pour l'année 2010 sur la base de 337.50 € annuels.

Acceptation de recette

- 80.60 € provenant du remboursement de l'eau utilisée par Monsieur Francis Fournier lors de l'installation de son alambic.

Rapport du service assainissement Année 2008

Le rapport du service de l'assainissement pour l'année

2008 est approuvé. Un contrôle sera mis en place pour vérifier que les curages sont bien effectués selon le contrat passé avec la Lyonnaise des Eaux.

Réglementation du temps de travail des employés communaux

Vu la réglementation fixant le temps de travail à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2002;

Vu le temps de travail des adjoints techniques de la commune fixé à 39 heures hebdomadaires depuis cette date, instituant des heures de récupération (ARTT) compliquant l'organisation du travail sur l'année;

Sur proposition du maire, le temps de travail des adjoints techniques est fixé à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne en consultation aux conseillers, le rapport du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour l'année 2008 et le rapport du service petite enfance de la CCPN.
- Monsieur Delenclos rend compte au conseil municipal de la réunion de la communauté de communes du pays Noyonnais.
- Madame Hallu rend compte de la réunion concernant la pandémie grippale à laquelle elle a assisté.
- Monsieur le maire transmet aux conseillers les remerciements de La Prévention Routière pour la subvention annuelle qui a été versée par la commune.



Cette année encore, un concours de maisons décorées sera organisé fin décembre.

Pensons aux économies d'énergie et au développement durable!

Pour obtenir un prix, nul besoin de dépenser beaucoup d'argent : de l'imagination, de l'ingéniosité, de l'huile de coude donnent souvent de plus beaux résultats qu'un amoncellement de guirlandes électriques multicolores.

Et puis, la nature nous offre d'elle-même de la matière : pommes de pin, feuilles mortes, branchages, souches d'arbres morts et autres que vous pourrez peindre et assembler en famille.

Alors, en attendant de passer à la réalisation, promenez-vous dans les bois ...



INFOS DIVERSES

RESULTATS DE LA DERNIERE ANALYSE D'EAU du 10 août 2009

Lieu de prélèvement : Mairie

Température de l'eau	16°c	25
pH	7.05 unité pH	9
Chlore libre	0.32 mg/LCl2	
Chlore total	0.38 mg/LCl2	
Paramètres micro-biologiques	Résultat	Norme
Bact.aér.revivifiables à 22° - 68h	< 1 n/ml	
Bact.aér.revivifiables à 36° - 44h	<1 n/ml	
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml	0
Entérocoques	0 n/100ml	0
Escheria coli / 100 ml	0 n/100ml	0
Paramètres physico-chimiques		
Aspect $(0 = R.A.S.)$	0	
Turbidité néphélométrique	< 0,68 NFU	2
Coloration	0	15
Odeur (0=RAS, sinon =1 cf comm.)	0	
Conductivité à 20°C	745 μS/cm	> 1000
Conductivité à 25°C	830 μS/cm	> 1100
Fer total	< 50 μg/l	200
Manganèse total	<10 µg/1	50
Ammonium (en NH4)	< 0.05mg/:	0.10
Nitrites (en NO2)	< 0.05 mg/l	> 0.50
Nitrates (en NO3)	< 1 mg/l	> 50

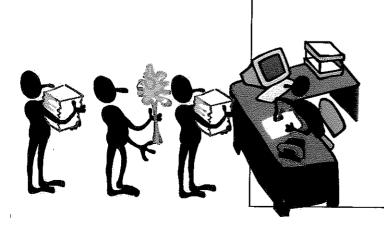
Permanences du Maire et des Adjoints 4ème trimestre 2009

	SAMEDI	
M. BARBILLON	3 octobre 31 octobre 28 novembre	
Mme HALLU	24 octobre 21 novembre 19 décembre	
M. VALCK	10 octobre 7 novembre 5 décembre	
M. TROUILLET	17 octobre 14 novembre 12 décembre	



Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendezvous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

Conclusions sanitaires : Eau de bonne qualité batériologique et physico-chimique au regard des paramètres recherchés.



HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

INFOS DIVERSES

Un spectacle à ne pas manquer !

Dimanche 8 novembre à 16h - Salle de la Mairie de Ville

Magicosmologie

Magie / Conférence Magicien Marc Feld Astrophysicien David Elbaz théâtre du Maraudeur

> dans le cadre de l'année de l'astronomie

durée: 1h10



Vous aimeriez percer les secrets de quelques grands mystères ? Ceux de notre univers par exemple ? Ou encore de certains tours de cartes ?

Suite à son formidable succès la saison dernière, cet original duo de magicien - astronome repart pour une nouvelle session de "vraies-fausses" conférence, mêlant la fantaisie de tours de magie aux propos authentiquement scientifiques d'un vrai spécialiste de la poussière d'étoiles (au Commissariat à l'Energie Atomique).

"L'espace-temps" d'une représentation, science et magie se confrontent. Bousculant notre perception du vrai et du faux par le jeu de la parole et de l'illusion. En une vingtaine de tours de cartes et close-up – technique consistant à œuvrer sous le nez et à la barbe des spectateurs! - et au travers de sujets passionnants sur notre monde.

Une rencontre insolite, joyeuse et ludique, qui entraîne vers le savoir et l'imaginaire.

Entrée : 5 €

Nombre de places limité - Les billets sont en vente au secrétariat de mairie dès maintenant et le jour de la représentation.



L'église:

on a inauguré les travaux



Le samedi 19 septembre, s'est déroulée l'inauguration des travaux réalisés à l'église.

A onze heures, le maire, Philippe Barbillon accueillait sur la place de l'église, les personnalités et les habitants qui avaient répondu présents à son invitation : Monsieur Patrick Deguise, Conseiller Général, Monsieur l'Archiprêtre Philippe Montier, curé de la paroisse, Monsieur Denis Rolland, délégué régional adjoint de la Fondation du Patrimoine, les élus municipaux et les généreux donateurs qui avaient envoyé leurs souscriptions.

Etaient présents également, Monsieur Michel Leroy de la société BLM et Monsieur Huchez, représentant les entreprises qui ont effectué les travaux. Monsieur Jean Gayton et Monsieur Olivier Grioche, maires de Suzoy et Passel étaient venus en voisins.

Le maire a commencé son discours en présentant les excuses de Monsieur le Sénateur, Philipe Marini, qui n'avait pas pu être présent, retenu par d'autres obligations.

Il a détaillé les travaux réalisés : réfection de la toiture du vaisseau principal, remise à neuf du battant d'une cloche et remplacement du cadran de l'horloge qui est maintenant éclairé la nuit. Il a signalé le sérieux des entreprises, saluant au passage la compétence de nos artisans picards.

Le montant total des travaux s'est élevé à 44 000 euro TTC, financés par :

- 17 890 euro du Conseil Général de l'Oise
- 12 474 euro de la réserve sénatoriale.
- 5 000 euro de la Fondation du Patrimoine.
- 2 764.50 euro provenant des dons qui ont été récoltés.

Il reste 5 871.50 euro à prendre sur le budget de la commune.

Monsieur Deguise a félicité le maire et la municipalité pour cette réalisation et pour le montage financier qui a permis de ne pas grever les finances de la commune. Monsieur l'archiprêtre s'est réjoui des efforts fournis par les communes rurales pour maintenir les édifices religieux en bon état et Monsieur Rolland, de la Fondation du Patrimoine, a, quant à lui, souligné que les dons recueillis avaient été au-delà de ses espérances.

Il a remis à monsieur le Maire, la plaque de la Fondation qui sera apposée sur l'église.

Puis, la cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié dans la cour de la mairie sous un ciel bleu sans nuages, qui était, lui aussi, de la fête.

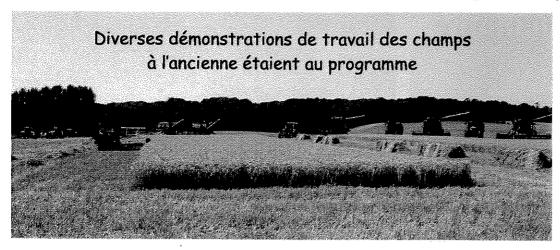


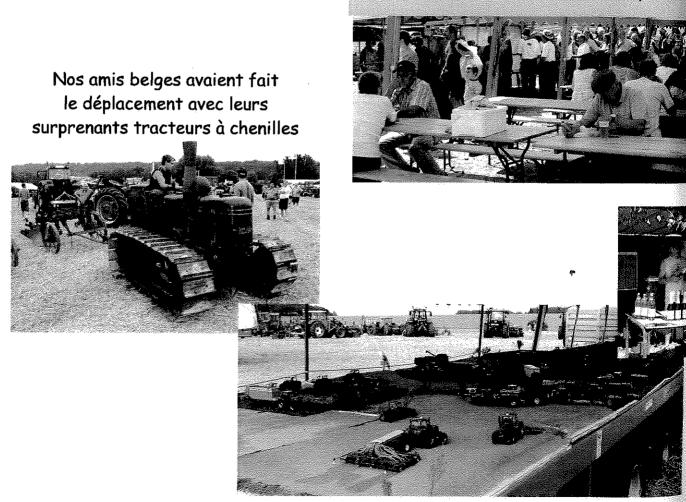
RETOUR SUR « VILLE FET

La restauration a connu un én

Dur, dur de suivre pour la

Le 16 août 2009, Ville organisait pour la première





Les 8 maquettes exposées ont impressionné les visiteurs par leur réalisme

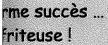
Remerciements: Cette journée n'aurait pu se réaliser sans un formidable travail d'équipe et un soleil é anciens et stands divers, Le Foyer Rural, l'ensemble du Conseil Municipal, les entreprises Cédric Pay

EN IMAGE E LA CAMPAGNE »



fois sa fête de la campagne, petite rétrospective :

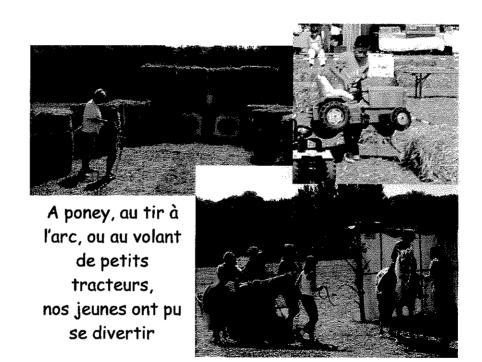








Une quinzaine
de stands
ont proposé
des produits
du terroir



La fête est finie ... merci à tous de votre visite!



latant. Encorè un grand merci à tous les bénévoles et coorganisateurs : Exposants de tracteurs, matériels age, Degauchy, Intermarché, ainsi que les propriétaires qui nous ont gracieusement prêté les terrains.

Les Gais Ville à Joie

Le jeudi 17 septembre, les Gais Ville à Joie ont fêté leurs trente ans d'existence.



A cette occasion, un repas a été organisé à la salle polyvalente.

La présidente, Madame Yvonne Talon, après avoir remercié les personnalités et les membres présents, a rappelé dans son discours, le fonctionnement et les objectifs de l'association.

« Notre club fut créé le 30 avril 1979 et depuis trente ans, Madame Lucienne Griffon, notre doyenne de 93 ans, Madame Hélène Carton, secrétaire depuis le 17 janvier 1991 et Madame Pierrette Caron, trésorière depuis le 24 septembre 2001, sont fidèles au poste.

Nous comptons actuellement une trentaine de membres et depuis quelques années, une nouvelle génération de jeunes retraités est venue grossir nos rangs.

Voulant continuer à entretenir des liens d'amitié et de convivialité dans notre commune, nous nous réunissons au moins une fois par quinzaine, le jeudi de 14 heures à 18 heures.

Nous organisons un repas tous les trimestres ainsi que deux sorties annuelles à la pisciculture d'Evricourt qui sont l'occasion pour nous de partager un repas champêtre et de taquiner la truite.

Nous clôturons l'année par un goûter et une distribution de friandises à chacun de nos membres.

Chaque fin d'année, nous proposons les calendriers du club qui nous permettent, grâce aux bénéfices dégagés par leur vente, de financer nos sorties ludiques.

En tant que présidente, et je parle également au nom du bureau, j'espère que de nouveaux membres viendront bientôt nous rejoindre et que notre club continuera encore longtemps ses activités. »

Longue vie, donc, à nos Gais Ville à Joie!

CALENDRIER DES REUNIONS pour le 4ème trimestre

Renseignements Madame Yvonne Talon tél. 03 44 09 24 14

OCTOBRE	Jeudi 8	Jeudi 15	Jeudi 22
NOVEMBRE	Jeudi 5	Jeudi 19	Jeudi 26
DECEMBRE	Jeudi 3	Jeudi 17	

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'armistice aura lieu à 14 heures au monument aux Morts. Rassemblement à 13h30 à la mairie.

Elle sera suivie du verre de l'amitié à la mairie.



LES RESULTATS

Au prix du bouquet de Seringes et Nesles, le 26 juillet, Jean-Baptiste Bernard a fait un « noir ».

A la coupe d'hiver 2008/2009, la compagnie a remporté pour ses « noirs » :

Anne-Marie Louvigny: 6 et 4 euro

Eliane Germain : 3 euroCatherine Gimaret : 7 euro

Au championnat de la Ronde du Vermandois (beursault), Anne-Marie Louvigny a fini 3ème (médaille de bronze) et Catherine Gimaret, 4ème dans leur catégorie.

REPRISE DE LA SAISON

Les activités reprennent avec les licences 2009/2010 au jeu d'arc ou à la salle polyvalente selon le temps :

Initiation, le mercredi de 14 h à 16 h Entraînement, le lundi de 15 h à 17 h



LES GALOPINS

C'est reparti pour une nouvelle année...

Nous sommes heureux de commencer cette nouvelle année avec vous.

L'association de parents d'élèves « Les Galopins » est une association de « loi 1901 ».

Tous les fonds récoltés reviennent aux classes du regroupement scolaire.

Rien ne peut se faire sans l'aide des enseignantes, des parents, des enfants et des bénévoles. Grâce à toutes ces personnes, nous reversons cette année 600 euros par classe, fruit des actions de l'année dernière comme la vente de calendriers, la grille de Noël, le marché de noël, les plantes d'ornement et enfin le concours de déguisement qui a été un véritable succès!

Lors de la dernière Assemblée Générale du Vendredi 25 Septembre 2009 nous avons mis en place le calendrier de l'année 2009-2010, les manifestations prévues cette année sont:

- -La grille de Noël
- -Les calendriers qui seront disponibles très prochainement
- Le marché de Noël qui aura lieu le Dimanche 6 Décembre 2009
- -La vente de plantes d'ornement au printemps
- -La kermesse qui aura lieu le Samedi 8 Mai

Alors, à très bientôt et merci de votre participation!

Du côté du Comité des Fêtes



LA BROCANTE

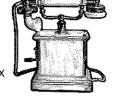
Une quarantaine d'exposants avaient installé leurs stands sous un soleil de plomb.

De nombreux visiteurs étaient venus pour se balader et beaucoup d'entre eux ont fait des affaires.

Du côté de la restauration et de la buvette, on n'a pas chômé.

Le comité des fêtes reversera la somme de 623.78 € au centre communal d'action sociale de Ville.

Une belle journée pour tout le monde!



Le samedi 17 octobre, réservez votre soirée

JAM BALAYA

(Plat à base de riz, saucisses fumées, dés de jambon, filets de poulet, chorizo, crevettes, tomates, poivrons ...)

Adultes: 18 €

Kir
Jam balaya
ou assiette froide
Fromage
Dessert



Enfants: 10 €

1 boisson
Jam balaya
ou assiette froide
Fromage
Dessert

Réservations jusqu'au 10 octobre dernier délai (Nombre de places limité)

Carole Crinon 03 44 09 29 16 Jean-Michel Hallu 03 44 09 24 00 Christian Denizart 03 44 09 38 85 Règlement à l'inscription

Parking gardé

Sonorisation: sono mélodie



PÈRE NOËL ET COMPAGNIE ...

Le père Noël sera parmi nous le Samedi 19 décembre. Il distribuera des friandises sur son passage.

Puis, dans la soirée, il offrira vin chaud et chocolat à ceux qui l'auront suivi.

Ne le ratez-pas!



Les nouvelles du Foyer Rural



Ce qui s'est passé depuis la rentrée :

Samedi 3 octobre:

Organisation d'un concours de pétanque en nocturne et d'un loto dans une ambiance très sympathique, au profit de la commission socio-éducative

REPRISE DES ACTIVITES

ATELIER DANSES FOLK: le mercredi de 19h30 à 21h, salle polyvalente.

BADMINTON: le mardi et le jeudi de 19h à 21h, salle polyvalente.

PEDESTRE: le dernier dimanche du mois, rendez-vous place de l'église, départ à 9h.

Pour tous renseignements et inscriptions, venez rencontrer les responsables aux heures d'activités, ils se feront un plaisir de vous donner les indications à suivre.

BIBLIOTHEQUE: ouverte le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30

Un nouveau service vous est offert.

Vous êtes à la recherche d'un ouvrage ? Vous pouvez dès à présent consulter la médiathèque de l'Oise sur son site internet et faire la réservation auprès de nos sympathiques bibliothécaires du F.R.V.

Pour accéder au site de chez vous, faite l'adresse suivante :

<u>http://www.mdo.oise.fr</u> , puis cliquer sur catalogue à droite et ensuite sur catalogue en ligne.

Bonnes recherches et bonne lecture à tous.

REMERCIEMENTS

Un ancien champion du Foyer Rural de Ville s'est marié.

A l'occasion du mariage de Sébastien Trouillet et de Pascaline Jullion, les anciens pongistes du F.R.V. champions de France des Foyers Ruraux 1997 et 1998, se sont retrouvés en compagnie de leur entraîneur Didier Moyat.

Suite à cette cérémonie, un don a été versé au profit de l'association.

Le Foyer Rural de Ville remercie chaleureusement les jeunes mariés et leur présente ses félicitations et ses vœux de bonheur.

PROGRAMME D'AUTOMNE



Vendredi 16 octobre:

Sélection locale du jeu « Champion » à la salle de la Mairie de Ville. Nous vous donnons rendez-vous à 20h. Ce jeu ouvert à tous est organisé dans une ambiance sympathique et conviviale.

Samedi 7 novembre:

Concours de belote salle polyvalente. Inscription à 14h et début du concours à 15h.

Dimanche 6 décembre :

Participation à la finale régionale Picarde du jeu « Champion » à Rouvroy dans l'Aisne.

Jeudi 31 décembre :

Réveillon de la St Sylvestre salle polyvalente de Ville.

Comme les autres années, vous pourrez réveillonner sur place, dans votre village, en toute tranquillité.

Toutes les informations concernant celui ci vous parviendront début novembre.

Ne tardez pas à réserver dès réception de l'info, chaque année, nous sommes malheureusement obligés de refuser du monde.



Société de Chasse de Ville



SOCIETE DE CHASSE DE VILLE

CAMPAGNE 2009-2010

OUVERTURE DE LA CHASSE: Dimanche 27 septembre 2009 (Rassemblement des chasseurs sur la place).

JOURS DE CHASSE: Les dimanches, le lundi 28 septembre 2009 et les jours fériés.

HORAIRES DE CHASSE: Du 27.09.2009 au 25.10.2009 de 9 h 00 à 18 h 00

Du 26.10.2009 au 31.01.2010 de 9 h 00 à 17 h 00 Du 01.02.2010 au 28.02.2010 de 9 h 00 à 18 h 00 La chasse est interdite entre 12 h 00 et 13 h 30.

PRELEVEMENT DU GIBIER:

LIEVRE: Limité à un lièvre par chasseur pour la campagne.

Ouvert le dimanche 27 septembre 2009 et le dimanche 4 octobre 2009.

PERDRIX: Limité à quatre perdrix par jour de chasse.

Fermeture de la perdrix grise le dimanche 11 octobre 2009 à 18 h 00.

Fermeture de la perdrix rouge le dimanche 27 décembre 2009 à 17 h 00.

FAISAN: Limité à un faisan par jour de chasse.

Fermeture du faisan commun le dimanche 29 novembre 2009 à 17 h 00.

Fermeture du faisan vénéré le dimanche 27 décembre 2009 à 17 h 00.

LAPIN: Limité à deux lapins par jour de chasse.

<u>BECASSE</u>: Limité à trois par jour de chasse

PIGEON RAMIER: La chasse du pigeon ramier à poste fixe sans chien est ouverte à partir du : 17 octobre 2009, les samedis, les dimanches et les mardis sans interruption de la coupure du midi. Tous les jours du 14 décembre 2009 au 31 janvier 2010 à 17 h 00.

BATTUES: Présence obligatoire de tous les sociétaires et actionnaires de la société sur la place à 8 h 45. (Toutes les autres formes de chasse étant interdites le temps de la battue).

♦ Le tir du sanglier se fera à balle (avec non tir de la laie meneuse ou suitée).

◆Le tir du chevreuil, vu la configuration du terrain, la fréquentation des chemins de grandes randonnées et pour des raisons de sécurité, pourra se faire avec du plomb égal ou supérieur au n° 2, avec des munitions au bismuth-étain grain égal ou supérieur n°1, ou billes d'acier égales ou supérieur au n° 2/0, la distance de tir n'excédera pas trente mètres.

RAPPEL

Il est interdit de chasser dans les jardins, les endives, la luzerne en fleurs, les haricots ; de tirer les perdrix en compagnie sur le sol, les jeunes perdreaux ou faisandeaux non formés ; de fureter ou de boucher les gueules des terriers ; de se trouver en groupe de plus de cinq chasseurs. Les rabatteurs sont interdits (si un chasseur est accompagné d'un promeneur, il engage seul sa responsabilité en cas d'accident).

De même il est interdit de tirer à moins de 300 mètres en direction des maisons, des routes, des chemins, des lignes électriques ou téléphoniques, de battre les plans de fraisiers, framboisiers et les pâtures avec des bêtes. (Le chasseur devra respecter les clôtures, à charge pour lui de les remettre en état lors de détérioration).

Dans un but de protection de l'environnement, il est strictement interdit de jeter des bouteilles vides, emballages, douilles ou cartouches sur le territoire.

LA SOCIETE DEGAGE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT.

PENALITES: Toutes infractions au présent règlement seront sanctionnées:

- ♦ Amende de 120 à 770 euros et remplacement du gibier après délibération des membres du bureau de la société.
- ♦ En cas de récidive, amende définie ci-dessus et exclusion immédiate de la société.

Ce règlement s'applique à toutes personnes chassant sur le territoire de la société de chasse de Ville. Toute personne invitant un chasseur sera responsable de son invité.

LES CARTES D'INVITATION:

LES PROPRIETAIRES: 1 carte permanente à partir de 20 ha ou 1 carte journalière gratuite à partir de 5 ha et learte journalière à 25 euros à partir de 5 ha.

*LES SOCIETAIRES: 5 cartes journalières pour la campagne à 25 euros.

LA SOCIETE: délivrera des cartes journalières à raison de 75 euros pour les dimanches 27 septembre 2009 et 4 octobre 2009, de 30 euros pour le lundi 28 septembre 2009 (aucune autre carte ne sera délivrée les jours énoncés ci-dessus), de 25 euros pour les autres jours jusqu'au 31 décembre 2009, puis à 15 euros en début 2010.

Les propriétaires titulaires d'une ou plusieurs cartes permanentes devront remplir journellement le tableau de prélèvement joint à la carte avec le plan du territoire. Ses documents sont à présenter aux gardes ou au président de la société lors de contrôle.

Les cartes d'invitation des propriétaires seront délivrées par le président ou par le secrétaire le samedi soir au plus tard. Pour les sociétaires, ses dernières étant en leur possession, elles devront être remplies, signés et le talon déposé dans la boîte aux lettres du président au plus tard à 8 h 45 du jour de chasse.

PARKING: (1 seul autorisé par demi-journée)

^oEntrée du chemin des sablons sortie de Ville en direction de Cannectancourt

°Au bord de la RD 594 au bois du pied de bœuf sortie de Ville vers Suzoy

^oEtang de Monsieur PAS route d'Evricourt

^oDépôt à betteraves au pont des dames (pont de la Divette)

^oAncienne cabane de chasse

°Au bord du chemin de Gournay à Noyon en bout de la rue des vignes

A partir du lundi 14 décembre 2008

°A l'orée du bois sur les cotés du chemin n° 9 des sablons.

^oAu milieu du chemin de la Bernardie.

TABLEAU DE PRELEVEMENT:

Le tableau de prélèvement doit être rempli après chaque journée de chasse et retourné impérativement, accompagné avec le bilan mensuel de prélèvement, au responsable de la société de chasse pour le 1 mars 2010 qui suit la fermeture générale de la chasse, sous peine d'amende (120 euros).

1

Philippe PILLOT

N.B.: Les cartes d'invitation restantes à partir du 1^{er} janvier 2010 seront réduites à 15 euros.

Le coin des juniors



Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email Mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://mairie.de.ville.free.fr